Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 022-212203459-20260702-DEL2026083-DE

République française

COMMUNE DE TRÉBRY

Nombre de conseillers en exercice : 15

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
Séance du 2 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 2 juillet, à 19 heures 30,

Les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 26 juin 2026, se sont réunis en l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Daniel COMMAULT, maire.

Etaient présents à l'appel nominal :
Daniel COMMAULT, Christelle CARRO, Daniel MACÉ, Sabrina GUÉRIN, Joseph TEMPLIER, Annick DUSANTER, Sylvie DABET, Jérémy BASSET, Rosemarie GIQUEL, Aymeric RENAUX, Vanessa GUILLAUME, Mélanie COVAIN, Alexis CORNILLET et Théo TRADIVEL.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du code général des collectivités territoriales : Joseph TEMPLIER était excusé et avait donné pouvoir à Annick DUSANTER.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales Annick DUSANTER a été désignée secrétaire de séance.

2026083 – FINANCES – VERSEMENT DE SUBVENTIONS. –

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le rapport du maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de verser au titre de l'exercice 2025 les subventions suivantes et DIT que les montants sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2025 :

Association / Organisme	Proposition dela commission 2026
Les Dahus du Mont Bel Air	700,00 €
Société de chasse	100,00 €
Comité des fêtes	200,00 €
Club de l'Amitié	479,00 €
Amicale Laïque	400,00 €
Club des Jeunes	200,00 €
UNC-AFN St-Glen Penguily Trébry	100,00 €
Amicale Pétanque	100,00 €
Station Rando Nature	100,00 €
Tradichapelle	30,00 €
Rêves de Clown	30,00 €
Solidarité Paysans Bretagne	30,00 €

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 022-212203459-20260702-DEL2026083-DE

ADMR Penthièvre Arguenon	20,00 €	
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Moncontour	50,00 €	
Comice du Pays de Moncontour	250,00 €	
Apprenti (versé au CFA)	30,00 €	
Stage pédagogique à l'étranger	50,00 €	Si la dépense engagée est égale ou supérieure à la subvention
Voyages scolaires	40,00 €	Si la dépense engagée est égale ou supérieure à la subvention
Centre régional de lutte contre le cancer	30,00 €	
ADAPEI	15,00 €	
ADOT 22	15,00 €	
Donneurs de sang bénévoles	50,00 €	
Restos du cœur	50,00 €	
téléthon	15,00 €	
Etudiants	150,00 €	stage de plus de 5 jours à plus de 100 km à vol d'oiseau pour formatic qualifiante ou études hors apprentissage et alternance
Ferme du botrai	50,00 €	
France rein	30,00 €	
Association de pêche	30,00 €	
Association SPCM	30,00 €	

OCCE RPI Saint-Glen Trébry	600,00 €
CCAS de Trébry	3 500,00 €

ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGE EXPRIMES

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents à la séance, signé au registre

Pour extrait certifié conforme

Signé le 7 7 2026

Daniel COMMAULT
Maire



Sabrina GUERIN
Secrétaire de séance

